

LIBRE-ÉCHANGE ET EMPLOI

Le défi des parlementaires: concilier droits des travailleurs et intérêts des employeurs

Synthèse des exposés et discussions du samedi 20 septembre 1997

Président:	Monsieur Luis Molinari Romero Président de la Chambre des sénateurs de Córdoba Vice-gouverneur de Córdoba
Vice-Présidente:	Madame Diane Barbeau Députée à l'Assemblée nationale du Québec Whip adjointe du gouvernement
Conférenciers:	Madame Céline Hervieux-Payette Sénateur du Canada Monsieur Jorge Roig Député à la Chambre des députés de la République du Venezuela
Secrétaire:	Monsieur Christian A. Comeau Assemblée nationale du Québec

Madame Céline Hervieux-Payette est sénateur du Canada. En 1979, elle est élue députée à la Chambre des communes. Elle occupe tour à tour les postes de secrétaire parlementaire du Solliciteur général du Canada, de ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur et de ministre d'État à la Jeunesse. En 1995, elle est nommée au Sénat par le premier ministre Jean Chrétien où elle siège actuellement au Comité sur les banques et le commerce. En 1997, elle devient gouverneur associé de l'Université de Montréal.

Madame Hervieux-Payette rappelle que dès 1948, lors des premiers accords du GATT, le Canada s'est montré favorable à la libéralisation des échanges. Plus récemment, en 1994, à Miami, il s'est engagé à respecter les objectifs du Sommet des Amériques. Elle voit dans le libre-échange plusieurs avantages économiques pour la collectivité, notamment en terme de création d'emplois. On estime que chaque tranche additionnelle d'un milliard de dollars en exportations représente environ 15 000 emplois au Canada. C'est ce qui le motive à libéraliser les échanges avec l'Amérique latine et les Antilles.

Le libre-échange comporte aussi des aspects moins positifs, notamment en ce qui a trait à ses impacts sur la qualité et la quantité des emplois. Des gains réalisés dans certains secteurs d'activité économique, on doit déduire les pertes d'emplois survenant dans d'autres secteurs. De plus, les victimes sont le plus souvent des travailleurs peu qualifiés pour qui il est difficile de se recycler dans un nouveau secteur d'activité. Aussi, madame Hervieux-Payette croit-elle que les parlementaires doivent surtout s'intéresser aux mesures d'adaptation de la main-d'œuvre dans les secteurs économiques en déclin afin de permettre aux travailleurs d'accroître leurs possibilités de se trouver un nouvel emploi. En accélérant l'adaptation des travailleurs, on multiplie leurs chances de se trouver rapidement du travail, réduisant d'autant les coûts sociaux qu'entraîne le chômage. Elle fait entre autres référence aux mesures d'adaptabilité tant actives que passives que nombre de pays ont déjà mises en oeuvre.

Les élus peuvent, selon elle, contribuer pour beaucoup à l'instauration harmonieuse des politiques de libre-échange. Par leurs fonctions, ils peuvent exercer une action directe sur les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre, en y apportant des modifications, en s'assurant que les programmes bénéficient de fonds suffisants, en veillant à ce que les ressources soient distribuées de façon optimale, en cherchant à consolider les partenariats et en recommandant des voies d'action qui sauront répondre de manière plus adéquate aux besoins d'adaptation des travailleurs.

Monsieur Jorge Roig est député à la Chambre des députés de la République du Venezuela. Il a été coordonnateur pour l'aile parlementaire «La Causa Radical» à la Commission des finances et président de la Commission de la culture de la Chambre des députés. Il est actuellement responsable de la section parlementaire de «La Causa Radical». Ancien secrétaire de la Confédération industrielle du Venezuela, il est fondateur et directeur de l'Association des cadres vénézuéliens.

Monsieur Roig souligne toute l'importance que prendra le thème du libre-échange et de l'emploi au cours des années à venir et rappelle que l'échéance de 2005 constitue la date butoir pour le processus d'intégration des Amériques. Pour lui, les différents accords en vigueur, au Nord comme au Sud, n'ont pas encore donné tous les résultats attendus. Dans l'ensemble, le volume des exportations a augmenté mais il y a eu simultanément une réorientation des marchés d'exportation. Les membres du MERCOSUR, par exemple, ont enregistré une hausse des exportations intra-régionales mais une baisse de leurs exportations vers les marchés asiatiques. Bien qu'il soit difficile pour l'instant de mesurer avec précision les impacts réels du libre-échange, il croit que les accords ont été couronnés de succès sur le plan économique.

Par contre, il en va autrement de la dimension sociale du libre-échange. Les promesses quant à l'enrichissement des travailleurs ainsi qu'à de meilleures conditions de vie sont loin de s'être véritablement concrétisées. Monsieur Roig croit que l'accroissement des échanges économiques s'est fait au détriment de l'intégration sociale et qu'il s'agit là du grand défi qui nous attend. L'intégration sociale consiste en la capacité des États de conclure d'autres types d'accords et de faire en sorte que l'intégration économique soit compatible avec les politiques sociales existant au sein des différents pays.

SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Tant les conférenciers que les participants reconnaissent le caractère inéluctable de l'intégration économique continentale. Si plusieurs ont exprimé des réserves, voire des craintes à l'égard de ce processus, personne n'a exprimé de rejet systématique. C'est que les Amériques sont déjà, depuis quelques années, en voie de s'intégrer économiquement. Il suffit de penser à l'ALENA, à l'Accord Canada-Chili, au MERCOSUR, au CARICOM, au Groupe andin et au Groupe des trois.

Le libre-échange des Amériques soulève autant d'espoirs que de craintes. Un des premiers effets attendus du libre-échange est un gain général d'efficacité sur le plan économique. La libéralisation des échanges permet aux pays producteurs de réaliser des gains d'efficacité en se spécialisant dans la production de biens relativement peu coûteux à fabriquer et d'importer ceux qui leur coûtent relativement cher à produire, créant ainsi des emplois dans des pays plus faibles économiquement. En termes économiques, les accords de libre-échange ont déjà produit des résultats positifs pour les États participants.

Selon un conférencier, cette spécialisation doit également permettre des économies d'échelle aux fabricants. Les gains de productivité et la réduction des coûts de revient se répercutent sur le revenu réel, ce qui a pour effet de stimuler les investissements et la création d'emplois. L'évaluation des conséquences nettes sur le taux d'emploi ne peut être mesurée avec exactitude mais l'expérience canadienne dans le cadre de l'ALENA nous démontre que si le libre-échange fait augmenter les emplois dans certains secteurs, il les fait aussi diminuer dans d'autres.

Par contre, l'intégration économique, aussi profitable soit-elle, ne doit pas entraîner une désintégration sociale, notamment en ce qui a trait à l'emploi. Pour l'Amérique du Sud, les effets positifs, autres que commerciaux, des accords de libre-échange se font attendre. Au plan de la qualité de la justice, de l'administration publique et du droit à la propriété, on note dans l'ensemble une faible amélioration, tandis qu'au Nord comme au Sud, l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît.

On souligne également qu'il ne faut pas que l'intégration se fasse au profit d'une minorité et au détriment d'un nombre grandissant de laissés-pour-compte. Aux États-Unis, le pays le plus riche de l'hémisphère, voire de la planète, l'accélération de l'activité économique des dernières années a généré beaucoup d'emplois, et pourtant les salaires réels sont moindres que ceux payés il y a dix ans.

Le Canada enregistre un phénomène semblable. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 37 % tandis qu'il se perdait 800 000 emplois. Au cours des dix dernières années, les travailleurs canadiens qualifiés de 18 à 45 ans auraient aussi perdu 15 % de leur pouvoir d'achat. Ainsi, la mondialisation semble provoquer un transfert des investissements vers les pays où les salaires sont les plus bas.

Toutefois, on a fait valoir que le coût de la main-d'œuvre n'est pas le seul facteur déterminant le lieu d'implantation d'une entreprise. Pour certains, le secteur électronique mexicain, qui est en pleine expansion, en est un bel exemple car ce secteur requiert une technologie de pointe, une main-d'œuvre qualifiée et une haute productivité, en raison de contrôles de qualité rigoureux.

D'autres soulignent que ces données doivent être remises dans leur contexte et rappellent que dans les usines mexicaines exportatrices, 95 % des ressources matérielles utilisées sont importées. Ainsi, malgré les qualifications de la main-d'œuvre et la productivité mexicaine, le coût de la main-d'œuvre serait bel et bien le facteur déterminant.

Quelles mesures peut-on envisager pour favoriser le respect des droits des travailleurs et la protection de l'environnement? En plus des normes internationales de qualité qui donnent une plus-value aux produits, ne pourrait-on pas y ajouter une plus-value sociale? Peut-on espérer inclure une Charte sociale dans un éventuel marché commun des Amériques? Le débat fait ressortir que l'adoption d'une Charte des droits sociaux des Amériques serait plus difficile à réaliser qu'en Europe. Les partenaires européens ont l'avantage d'avoir des niveaux de développement économique et social plus homogènes. À cet égard, la disparité des partenaires américains rend très difficile, du moins à court terme, la définition de critères communs en cette matière.

L'intégration économique accroît les échanges, mais a-t-elle un effet multiplicateur? Cette augmentation du commerce est-elle réelle, ne se fait-elle pas au détriment d'autres zones commerciales? Il n'y a pas, pour l'instant du moins, de données suffisamment précises pour déterminer qui perd et qui gagne. Il y aurait à la fois des transferts interzones et une multiplication

nette des échanges.

L'assemblée s'est interrogée quant aux impacts du libre-échange sur l'économie des plus petits États. Ceux-ci se caractérisent le plus souvent par un niveau de production plus bas et une économie moins diversifiée. Ils sont donc plus sensibles aux effets de la concurrence et peuvent plus difficilement s'adapter.

Le premier effort d'adaptation passe par l'éducation et la formation professionnelle, une main-d'œuvre scolarisée se recyclant et se renouvelant plus facilement que des travailleurs non spécialisés. Elle permet une plus grande diversité de l'économie en donnant accès aux secteurs secondaire et tertiaire.

Les plus petits États ont souvent comme politique de protéger leur économie par des barrières tarifaires. L'éclatement des frontières et les accords commerciaux mondiaux tendent à faire disparaître cette pratique et à pénaliser ceux qui veulent la maintenir. L'intégration de petits États dans un grand ensemble américain pourrait s'inspirer du modèle européen. Les membres de l'Union européenne ont adopté une politique d'aide positive pour faciliter l'intégration de certains États à l'Union. Plusieurs intervenants ont évoqué la création d'un fonds de soutien au développement social et éducatif. Ce fonds de péréquation serait une contribution des pays riches envers leurs partenaires moins favorisés qui contribuent néanmoins à l'enrichissement collectif.

Les États doivent faire un choix dans l'orientation de leur développement. Préfèrent-ils un seul investissement de 600 millions de dollars ou 600 investissements d'un million de dollars? Plusieurs sont plutôt d'avis qu'il faut favoriser la multiplicité des sources d'investissements et ainsi diversifier la production et les marchés d'exportation. Les gouvernements doivent créer des conditions économiques et fiscales plus favorables aux petites et moyennes entreprises.

Le libre-échange sera-t-il un obstacle à la syndicalisation où en sera-t-il l'instrument involontaire de promotion? Le libre-échange n'est pas au premier abord l'allié de la syndicalisation, particulièrement dans les pays où le mouvement est moins développé. Le rôle des syndicats doit être

différent de ce qu'il a été jusqu'à ce jour. Ils doivent disposer de conseillers mieux formés. L'avenir du syndicalisme dans une économie libre-échangiste réside peut-être dans sa sectorialisation. On a cité l'exemple des syndicats québécois et albertain qui se sont associés au développement par la création de fonds de capital de risque.

Les parlementaires, tant de Parlements nationaux que des États fédérés, ont une responsabilité lourde et cruciale dans la réussite de l'inéluctable intégration des marchés. Il leur appartient d'être au fait des décisions, voire de les devancer. Ce sont eux qui votent les lois et en contrôlent l'application. Les lois du travail, les mesures de protection sociale et de l'environnement doivent s'ajuster rapidement à la réalité des marchés. Il est ironique, a-t-on souligné, que la discussion ait fait ressortir toute l'importance de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre alors que partout les parlements ont réduit les dépenses en ce domaine.

Il serait sans doute profitable aux parlementaires des États participants à un accord de libre-échange de se doter d'institutions leur permettant de mettre en commun leurs expériences.